



Intervention de Benoît CARON
Conseiller Municipal Groupe URC
Conseil Municipal du 2 février 2009
Délibération n°20

Monsieur le maire,

Cette délibération concernant le stationnement en centre ville est une délibération importante pour l'ensemble de notre ville et même de notre agglomération. Elle est importante pour les habitants et résidents du centre ville qui sont les premiers concernés, puisque vivants dans le quartier. Elle est importante pour les usagers, et donc pour les commerçants du centre ville puisque **de l'accessibilité au centre dépend, en grande partie, son attractivité.**

Cela étant dit, il existe **un problème de stationnement au centre ville**, et il faut tenter de le résoudre.

Depuis de très nombreuses années vous avez **diabolisé l'automobile**, vous l'avez chargé de tous les maux, et avez tout fait, pas toujours le plus adroitement possible, pour tenter d'enrayer sinon la progression des déplacements en voiture, au moins leur maintien.

Nous partageons **les objectifs fixés au PDU**, même si nous aurions aimé **plus d'ambition**. Nous sommes en accord pour promouvoir l'usage des transports en commun, pour favoriser le stationnement des résidents en centre ville, pour organiser l'accueil des visiteurs au sein même de notre cité.

Nous faisons cependant un constat assez différent du votre, à savoir que les résidents éprouvent beaucoup de difficultés à stationner en centre ville, que la part de l'utilisation des déplacements automobiles des habitants des communes de l'agglomération reste plafonné aux alentours de 70% depuis de nombreuses années, et que malheureusement **la mise en service de la première ligne de Métro n'a en rien changé leurs habitudes**, alors que nous aurions pu espérer une baisse significative de ce chiffre.

Nous avons des regrets aussi, concernant la part des déplacements qui se font en vélo, et notamment dans le centre ville. **La proportion des déplacements en vélo a été divisée par deux en quelques années.**

Sur ce dernier point, nous notons avec intérêt la décision prise lors du dernier conseil de Rennes Métropole, de considérablement **développer l'offre de mise à disposition de vélos en libre service**. Nous le demandions depuis longtemps. Mais pourquoi ne pas profiter de cette décision, pour offrir aux habitants **des parkings à vélos beaucoup plus nombreux**, parkings simples ayant pour but de laisser son vélo quelques temps, mais aussi parkings sécurisés qui permettraient de le laisser, y compris la nuit, en sécurité. Et ce n'est pas les quelques places dérisoires du parking Kléber qui peuvent répondre à la demande.

Pour revenir aux voitures, nous nous félicitons de votre décision de **ne pas augmenter la tarification du stationnement résidentiel**, mais ne serait il pas possible d'aller plus loin en envisageant, comme à

Metz par exemple **des zones de stationnements exclusivement réservées aux résidents?**

Il existe aussi un problème de stationnement le soir, où nous assistons à des stationnements anarchiques, parfois dangereux pour la sécurité même. Ne serait-il pas envisageable, en échange d'un sévérité accrue sur les infractions, et nous pouvons faire confiance pour cela aux service du stationnement, de **promouvoir des tarifs très bas dans les parkings en ouvrage de 19 ou 20h00 à 1h ou 2 h du matin?** Notamment dans le nouveau parking de l'esplanade Charles de Gaulle, notoirement sous-utilisé dans ces créneaux horaires, mais également dans les parkings Hoche ou Lices.

Enfin, nous restons convaincus que la question du stationnement en centre ville ne pourra être résolue, durablement, qu'avec **une offre de transport en commun d'agglomération notoirement plus étendue qu'une simple ligne de métro Renno-Rennais.** Les propos du vice président de l'agglomération chargé des transports, monsieur Guy Jouhier, annonçant qu'une solution dix fois moins chère que le métro venait d'être découverte, nous laisse pleins d'espoirs.

